



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Les REV doivent accéder à la catégorie A !

Depuis 2013, la réforme des rythmes scolaires a profondément transformé l'organisation des activités éducatives pour les enfants des écoles parisiennes ainsi que le quotidien des personnels d'animation, notamment pour les directeur.trices de centres de loisirs qui sont devenu.es les Responsables Éducatifs Ville (REV) avec la lourde responsabilité de tous les temps périscolaires.

Reconnu.es et parfaitement identifié.es par la communauté éducative, les familles et les partenaires comme des acteurs incontournables, les REV jouent un **rôle central** dans le bon déroulement des activités périscolaires et extrascolaires. En fonction des écoles, ils encadrent jusqu'à 300 enfants présents et entre 10 et 30 agent.es sur ces différents temps éducatifs. (Animateurs, ASEM, Intervenants associatifs...)

Cependant, au cours des onze dernières années, leur charge de travail n'a cessé de croître.

Entre les **exigences du Projet Éducatif Territorial**, la gestion des **projets CASPE et DASCO**, et une accumulation de tâches administratives, leur quotidien est devenu de plus en plus complexe.

S'ajoutent à cela de **nouvelles applications informatiques** : ENT pour la communication avec les familles, Plan Op pour la gestion des rémunérations, Chronotime pour les congés des animateurs, Andjaro pour les remplacements d'animateur.trices absent.es, et le Portail Paris Famille pour les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires.

À cela s'ajoutent des **sollicitations accrues des familles**, les **différents partenariats** avec les associations, la DAC, la DJS, Centre Paris Anim dans le cadre des TAP etc...

Malgré l'ajout constant de nouvelles missions, les REV peinent à obtenir une reconnaissance à la hauteur de leur engagement. Les mails de remerciement ne suffisent pas à compenser cette absence de valorisation !

L'engagement des REV lors des mobilisations sociales a clairement démontré qu'ils étaient essentiels au succès des mouvements, confirmant leur rôle de pivot dans la gestion des services éducatifs. Malheureusement, de nombreux REV, pourtant compétent.es et investi.es, envisagent de quitter leur poste, certains l'ayant déjà fait.

D'après notre dernier sondage auprès des REV :

- **91% des REV sont insatisfaits de leurs conditions de travail**
- **96% des REV sont insatisfaits de leurs rémunérations**
 - **67% des REV ne souhaitent pas rester REV**

Ces chiffres sont préoccupants. Dans ce contexte, la **principale revendication du SUPAP-FSU demeure l'accès des REV de terrain à la catégorie A dans le corps des CAPSA.**

Cette mesure stabiliserait un secteur essentiel à la réussite éducative des enfants parisiens, tout en marquant une **avancée significative** pour les agent.es et **pour toute la filière de l'animation parisienne.**

Les pressions inacceptables exercées par l'exécutif sur certains groupes de la majorité au Conseil de Paris pour obtenir le retrait de l'amendement permettant aux REV de postuler par examen professionnel à la catégorie A dans le corps des CAPSA n'ont fait que renforcer la colère des personnels

Au-delà de l'accès à la catégorie A, le SUPAP-FSU revendique pour les REV :

- **L'augmentation de la prime IFSE** pour tous.tes pour valoriser l'augmentation de la charge de travail depuis 11 ans.
- Une **prime** spécifique pour la gestion du nouveau Portail **Paris Famille**.
- La prise en compte du temps de **travail effectué bénévolement avant 11h** chaque jour pour gérer les absences et effectuer des tâches administratives (aménagement du cycle de travail avec plus de JRTT)
- Des formations diplômantes **DEJEPS** pour tous.tes les REV
- **1 bureau** pour chaque REV
- **1 REV suppléant** par école
- L'augmentation du nombre de **REV S renforcés** déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- La participation des **vacataires** et des **ASEM** à l'ensemble des **réunions hebdomadaires** d'équipe
- **L'amplification des brigades de remplacement d'AAAS et ASEM** titulaires de plusieurs dizaines de collègues supplémentaires dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)
- Le respect des **taux d'encadrement** sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La réduction du temps de travail annuel des REV (meilleure prise en compte de la pénibilité de notre métier)
- Des **éducateurs spécialisés** diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des **postes supplémentaires**, des **formations adaptées** ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- La **limitation des regroupements** d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- Des **budgets matériels** adaptés à la réalisation des projets ambitieux portés par le PEDT
- L'appellation **DPE** (Directeur Péri et Extrascolaire) ou **DEV** (Directeur Éducatif de la Ville) pour les REV